REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DES DOMAINES ET DU TIMBRE

> BUREAU DES DOMAINES DE PIKINE – GUEDIAWAYE

..... MEF/DGID/DEDT/BPG

Pikine, le

LE CHEF DU BUREAU DES DOMAINES DE PIKINE – GUEDIAWAYE

//-))

Monsieur le Directeur de la Société
Technologies 2000
36, Rue Moussé
Dakar

Objet : Notification de redevances domaniales

Monsieur le Directeur,

Par acte notarié de Me Patricia Lake Diop enregistré au bureau des actes civils de Pikine – Guédiawaye le 21 Novembre 2003, vous avez acquis de Messieurs Momar Samba, Seydina Diop, et Abdoulaye Diop le droit au bail portant sur la parcelle de terrain d' une superficie de 135 000 m² à distraire du TF 9 952 / DP sise à Yeumbeul. Conformément aux dispositions de l'acte administratif approuvé le 09 Juin 1999, vous êtes redevables des redevances domaniales réparties comme suit :

and the same	Redevance 2003		9 780 000 F
478	Redevance 2004		9 780 000 F
	Redevance 2005		9 780 000 F
	Redevance 2006		9 780 000 F
	Redevance 2007		9 780 000 F
	Redevance 2008	<u></u>	9 780 000 F

Total 58 680 000 F Intérêts de droit 58 680 000 x 10 % = 5 868 000 F Total exigible 58 680 000 + 5 868 000 = 64 548 000 F

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

OUSSEYNOU NIANG